



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE avec M. le Maire et les élus à l'issue de l'ASSEMBLEE GENERALE du COMITE de QUARTIER

Le SAMEDI 12 mars 2022 à la maison de quartier de Magonty

- **En présence de** : Franck Raynal Maire de Pessac, Catherine Dauny, Marc Gatti, Benoit Rautureau, Jérémie Landreau, Emmanuel Magès, Annie Ladiray, Jean Pierre Berthomieux, Zeineb Lounici, Nathalie Brunet, Marie Claire Karst, Véronique Carlotti.
Excusé : Stéphane Mari
- Des habitants de Magonty et les membres du Comité de quartier

Le débat se présente en trois parties :

1° Les questions des habitants.

2° Les questions du Comité de quartier.

3° Les projets de la Mairie pour Magonty, les questions d'intérêt général

1°) QUESTIONS DES HABITANTS

VOIRIE

- **Questions** : Les revêtements sont jugés en général comme assez dégradés,
Réponse : L'entretien des routes/des rues est programmé en fonction de leur destination et de leur utilisation.
Actuellement certains axes secondaires sont trop chargés (rue et chemin de la Princesse, rue Montsabert entre autres) car ils permettent de réduire le temps de transport pour aller au travail (évitement d'endroits très fréquentés).
Une réunion est prévue en mai : des comptages vont être faits, une étude va être menée pour adapter les routes aux besoins des usagers (dimensions, usages, flux, sécurité, commodités... vont être étudiés). Ces démarches devraient permettre une remise en état adaptée et pérenne de ces installations.



- L'entretien des trottoirs et le niveau de propreté laissent à désirer,

Réponse : On constate un certain laisser-aller de la part des habitants depuis deux ans environ, par ailleurs sur la même période l'absentéisme a compliqué la tâche du service de nettoyage.

Tout va être mis en œuvre pour améliorer la situation : Des rappels à l'ordre pourront être faits et des interventions pourront être demandées par la Mairie aux frais des responsables en cas d'abus constatés.

Dans ce domaine « un coup de propre propreté » a été organisé à Cap de Bos en septembre 2021 afin de sensibiliser les riverains à ce problème. D'autres manifestations sont prévues dans la ville.

Les problèmes de propreté peuvent être signalés : à la Mairie de quartier, ou par mail « espaces-publics@mairie-pessac.fr ou encore par téléphone 05 57 93 65 85.

- Il convient également de s'assurer de la libre circulation sur les trottoirs
Notamment en demandant aux riverains d'entretenir leurs haies qui empiètent sur les trottoirs

Réponse : Les habitants doivent entretenir leur devant de porte afin qu'il soit accessible aux piétons, les haies ne doivent pas gêner la circulation des piétons ni nuire à la visibilité des automobilistes. Les voitures en stationnement devant les maisons doivent répondre aux mêmes critères.

- La date de passage de la balayeuse devrait être annoncée afin que les voitures Soient déplacées pour faciliter le travail et afin d'obtenir un meilleur résultat,

Réponse : La question sera étudiée avec Bordeaux Métropole. Il serait possible de prévenir les riverains, voir de quelle façon ?

- L'entretien des arbres rue Bernard Blier doit être assuré,

Réponse : Le nécessaire a été fait.

- Chaque année une demande doit être faite pour le nettoyage du bac de rétention rue Jean Carmet ; pourquoi n'est-ce pas programmé automatiquement,

Réponse : Dorénavant ce sera fait automatiquement.

- La borne incendie rue Jean Poirot est défectueuse depuis trois mois malgré plusieurs signalisations.

Réponse : Mme Ladiray est intervenue auprès des pompiers, la borne serait opérationnelle, son « habillage » seul serait abîmé. Affaire à suivre.



- Le terrain de boule de Romainville est très fréquenté. Pourrait-on obtenir un entretien annuel (de même pour celui de Cap de Bos) ?

Réponse : C'est noté

SECURITE

- On constate de nombreux excès de vitesse, en particulier sur la route de la Poudrière et la rue de la princesse

Réponse : La Police va être informée.

- Des gens chassent à proximité des habitations, de la piste cyclable, à Tartifume, au golf, aux Domaniales, au Club des Princes 1.

Réponse : Les chasseurs doivent être au minimum à 150 m de dos à toute habitation. La période de chasse est terminée mais un arrêté préfectoral prévoit des battues pour les sangliers jusqu'au 3 avril.

En cas de problème il faut appeler la Police Municipale 05 57 02 20 20.

- Il y a un sentiment d'insécurité, au regard de nombreuses incivilités. De plus il y a vraisemblablement du trafic sur le secteur de Magonty et plus précisément au club des princes 1.

Réponse : Ce type de problème relève également de la Police Municipale 05 57 02 20 20. La Police Nationale (17) n'intervient que si des preuves existent.

- Chiens dans les espaces collectifs :

Réponse : Les chiens « devraient » être tenus en laisse dans les espaces publics ; il n'y a aucune tolérance quelle que soit la classification de la race du chien,

- En cas de problème il est possible de contacter la Police municipale 05 57 57 02 20 et des contraventions peuvent être dressées.
- Les propriétaires de chiens doivent utiliser des sacs « hygiène », en effet les déjections canines sur la voie publique sont interdites.

- Où en est le projet de vidéo surveillance ?

Réponse : L'installation de ce type de caméra impose de nombreuses contraintes techniques (fibre dédiée, etc.), de plus la mise en place sur le domaine privé est interdite. Les études qui permettront de déterminer les endroits à équiper se termineront en 2022.

Pour être efficace les caméras doivent être reliées à un Centre de Surveillance Urbaine (CSU) qui visionne les images et peut intervenir immédiatement.

Le déploiement des caméras devrait démarrer fin 2022 - début 2023.



2°) QUESTIONS DU COMITE DE QUARTIER

VOIRIE :

Des améliorations sont nécessaires :

- **Marquage au sol pour les piétons rue des Fauvettes**

Réponse : c'est noté.

- **Marquage au sol Vitesse 30 km/h à l'entrée des lotissements.**

Réponse : Il faut savoir que la réglementation relative aux zones 30 prévoit des règles spécifiques : les piétons sont prioritaires et la priorité à droite s'impose.

En conséquence, le Comité de quartier établira la liste des lotissements intéressés.

SECURITE :

- **Terrain de détente et de loisirs (avenue de Magonty) : le préau s'est effondré ; que pensez-vous faire ?**

Réponse : La démolition du préau sera effectuée courant avril 2022. L'édifice ne sera pas reconstruit et l'espace servira pour le stationnement des véhicules lors des événements organisés au Bourgailh.

- **Pont rue des Fauvettes : Qu'en est-il de la réfection du pont qui relie la rue des Fauvettes au bassin de Cap de Bos ? La norme d'handicap 1,40m est-elle prévue ?**

Réponse : La passerelle n'est pas réparable, un marché public va être conclu pour la construction d'une nouvelle passerelle en 2023.

- **La Maison de Quartier n'a plus de défibrillateur depuis plus de trois ans.**

Réponse : Un point va être fait avec les services et la police municipale chargée des défibrillateurs ; toutes les maisons de quartiers seront équipées et un marché de location va être établi.

A l'heure actuelle des défibrillateurs peuvent être loués pour un besoin ponctuel.



URBANISME :

- Quelle est la politique architecturale de PESSAC ?

La loi SRU impose des quotas aux communes ; en effet elles doivent prévoir 25 % de logements sociaux. Dans la mesure où PESSAC en possède 32 % pourquoi devrait-on en construire davantage ? Pouvez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Réponse : La ville a établi une charte depuis 2018. Cette charte prévoit la construction de 650 logements par an tout confondu, y compris les logements étudiants.

Trois tours de Saige vont être démolies.

La ville prévoit d'intégrer des logements sociaux dans tous les projets de la ville afin d'avoir une plus grande mixité et plus de diversité dans les écoles.

CADRE DE VIE :

- Lutte contre la prolifération des moustiques : Est-il possible de prévoir un traitement sur tout le quartier de Magonty ?

Réponse : En 2021 un quartier a été traité par l'ARS (Agence Régionale de Santé) à la suite de la signalisation d'un cas de *Dengue*,

Le site de la Ville informe les habitants. La Mairie annexe met des dossiers à la disposition des Magontins,

Bordeaux Métropole ne prévoit pas de traitement systématique mais il est possible de demander des diagnostics, des conseils, des traitements larvaires (non toxiques).

Environ 200 interventions par an ont eu lieu sur PESSAC.

- Attribution des 3 bancs : Nous avons demandé l'installation de 3 bancs le long des sources du Peugue dans le cadre du budget participatif. Notre projet n'a pas été retenu mais nous souhaiterions vivement que la Mairie accepte de nous donner satisfaction.

Réponse : la demande a été faite dans le cadre d'un concours et il ne sera pas possible de satisfaire tous les participants qui n'ont pas eu satisfaction, cependant la Mairie va voir ce qu'elle peut faire.



TRANSPORTS :

Le comité a élaboré des pistes et souhaite participer à un groupe de travail avec Bordeaux Métropole avant la conclusion du nouveau contrat.

Cette question n'a pas été abordée faute de temps.

COMMUNICATION :

Des habitants ne reçoivent pas le magazine OP.

Réponse : Actuellement la Mairie teste un nouveau distributeur, s'il donne satisfaction un contrat sera conclu.

Les personnes qui le souhaitent peuvent avoir le magazine à la Mairie de Quartier.

3°) DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE LA MAIRIE POUR MAGONTY

1°) A quelles dates sont programmés les chantiers ci-dessous :

- **Aménagement de la Place de la Résistance,**

Réponse : Dans les prochains mois le projet sera proposé aux riverains et se fera avec la communauté éducative : professeurs, parents d'élèves. Les différents publics partageront la réflexion. Les travaux débuteront en 2023.

-

- **Requalification de la rue de Romainville,**

Les travaux suivront le réaménagement de la Place de la Résistance, soit 2023/2024.

- **Carrefour du Pacha,**

Réponse : Le projet est toujours à l'étude, il y aura un rond-point de forme oblongue, Bordeaux Métropole travaille actuellement sur les accès à Gazinet et à Cestas ; il faudra vraisemblablement empiéter sur le terrain de l'ex. Pacha.

Le financement sera fourni par Bordeaux Métropole, le Département et Cestas.



2°) Quels sont les projets de la Mairie pour :

- **Améliorer le trafic de la rue et du chemin de la Princesse,**
Cf. Questions des habitants, 1^{er} alinéa.
- **Le terrain du PACHA,**
Réponse : Pas de projet pour l'instant.
- **Le terrain DESBONS qui a été préempté par Bordeaux Métropole.**
Réponse : Pas de projet pour l'instant, comme prévu initialement ce sera un éco-quartier dont les critères ne sont pas encore définis.
Ce projet se fera avec les habitants.

3°) Questions d'intérêt général :

- **Carrefour de l'Alouette : Pouvez-vous nous informer sur ce projet ?**
Réponse : Une réunion publique aura lieu en avril pour définir les préconisations immédiates et lointaines.
Le carrefour sera réaménagé pour tenir compte des premières constructions, de plus lourds aménagements seront faits ensuite lorsque ce périmètre aura été complètement reconstruit.
Les immeubles ne seront pas en brique rouge comme prévu initialement pour tenir compte des avis des habitants.
- **Aéroport de Mérignac : Où en est la fermeture de la piste secondaire ?**
Réponse : L'avenir de l'aéroport se fera en configuration 1 sur la piste conservée. En effet la piste secondaire ne peut pas être maintenue compte tenu du prix trop élevé pour la conserver.
Les nuisances sonores sont moins importantes sur la piste n° 1 et le couloir est moins urbanisé.
C'est l'Etat qui va décider.



- **Centre de Rétention Administrative** : Projet de l'installation du CRA dans une zone pavillonnaire.

Réponse : Ce projet a été imposé par la préfecture, sur un terrain de l'Etat.

Compte tenu de la proximité avec une zone pavillonnaire et avec l'appui de Bordeaux Métropole, PESSAC a souhaité faire une proposition alternative.

Les conditions d'une alternative sont : pas de retard / pas de coût supplémentaire pour l'Etat ;

Dans ces conditions la Ville de PESSAC a proposé l'installation du CRA sur un terrain commun à PESSAC et MERIGNAC situé dans le bio parc ; ce terrain est dépourvu de riverains et possède deux entrées comme nécessaire.

Fin du débat vers 19 h

UN GRAND MERCI,

A M. le Maire et aux élus pour les échanges clairs et constructifs,

Pour la participation des habitants et leur soutien au Comité de quartier.